







Bilan de l'animation du Document d'objectifs du "Vallon de la Sandonie" Site Natura 2000 FR7200669 -

Bilan au 31 Decembre 2010



Directive européenne n°92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces

Animateur site: Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine

Table des matières

PREAMBULE	5
OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU DOCOB.	6
OBJECTIFS DE L'ANIMATION DU DOCOB	6
SYNTHESE DES ACTIONS	6
O1. CONSERVER / GERER LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT	
PATRIMONIAL	
O11. MAINTENIR LES HABITATS DE PELOUSES SECHES	
O12. RESTAURER LES HABITATS DE PELOUSES SECHES	
O13. METTRE EN PLACE UNE GESTION EXTENSIVE DES HABITATS PAR	
PATURAGE	
O14. MAINTENIR LES SURFACES EN HERBE SUR LE SITE	11
O16. LIMITER LA FREQUENTATION DU GOUFFRE : ASSURER LA	
TRANQUILLITE ET LA PERENNITE DES COLONIES DE CHAUVES SOURIS	14
O2. METTRE EN PLACE LES SUIVIS ET LES EVALUATIONS	
O24. SUIVRE LES COLONIES DE CHIROPTERES DU GOUFFRE	
O4. ANIMER LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	
AN1. Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires sur	
AN2. Analyse foncière du gouffre	
AN3. Test préalable à la mise en place du périmètre de protection	21
AN4. Conception d'un panneau d'information au niveau du gouffre	
AN5. Production de documents d'information sur le contenu du Docob et son applic	
AN6. Organisation de réunion publique / concertation	21
AN7. Aide au montage et au dépôt de dossiers	
AN8. Sollicitation des financements nécessaires pour des actions hors contrat (inclua	
réflexion problématique pâturage)	
AN9. Aide à la mise en œuvre des actions (conseils, cahiers des charges)	
AN10. Formation et sensibilisation des personnels intervenants	
AN11. Évaluation et adaptation des actions en fonction des indicateurs	
AN12. Programmation de la mise en œuvre des actions à présenter au Comité de Pil	
AN13. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB	
AN14. Synthèse annuelle du suivi des indicateurs	
AN15. Présentation d'un bilan d'exécution au Comité de Pilotage	23
I EC DED CDECTIVEC D'ANIMATION	24

Tables des illustrations et tableaux

Figure 1 : entités de gestion prioritaires	5
Figure 2 : Localisation des MAEt relatives aux pelouses sèches dans le site	8
Figure 3 – localisation des parcelles ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 (enjeu pelouses sèche	s)9
Figure 4 – photographies de la mise en œuvre d'une mesure de restauration de pelouses sèches	10
Figure 5 – localisation des parcelles ayant fait l'objet de MAEt	12
Figure 6 – prairies humides sur le site faisant l'objet de MAEt	13
Figure 7 : matérialisation du périmètre grillagé par de la rubalise	14
Figure 8 : exemple de configuration pour la réalisation de soirée test préalable à la mise en place d'u protection	•
Figure 9 : localisation finale du périmètre grillagé	16
Figure 10 : Colonie de mise-bas de Minioptères de Schreibers (gouffre de Paussac)	18
Figure 11 : évolution du nombre de Minioptères en période estivale sur le site	19
Figure 12 : évolution du nombre de Grands Rhinolophes et Murins à Oreilles échancrées en période l le site	
Figure 13 : parcelles concernées par l'action de gestion du gouffre	20
Tableau I :objectifs opérationnel présentés dans le DOCOB	6
Tableau II : récapitulatif des MAEt engagées sur le site (enjeu pelouses sèches)	7
Tableau III – tableau récapitulatif des contrats Natura 2000 (enjeu pelouses sèches)	11
Tableau IV : récapitulatif des MAEt engagées sur le site	12
Tableau V : résultats des comptages de chiroptères dans le gouffre de Paussac	18
Tableau VI : relevé parcellaire au niveau du gouffre de Paussac	20

Annexes

Annexe 1 : exemple de diagnostic écologique

Annexe 2 : compte rendu de la Commision Régional Agri-Environnementale du 9 Decembre 2010

Annexe 3: charte Natura 2000

PREAMBULE

Le Vallon de la Sandonie a été proposé à l'inscription au réseau Natura 2000 en 1999 de par la présence d'habitats naturels remarquables de pelouses sèches. Le Document d'objectifs (DOCOB) a été rédigé par le Conservatoire Régional d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CREN Aquitaine), avec :

- l'inventaire et la description de l'existant (éléments biologiques et activités humaines),
- l'analyse écologique et hiérarchisation des enjeux,
- la définition des modalités de gestion et proposition d'actions chiffrées.

Cette dernière phase a permis notamment de définir les modalités de mise en œuvre du DOCOB et de son animation.

Les enjeux identifiés dans le cadre du DOCOB sont :

- la conservation des pelouses sèches des coteaux calcaires,
- la conservation des milieux humides,
- la préservation des chauves-souris et à leur gîte de reproduction et d'hibernation.

Dans le DOCOB, 5 entités de gestion prioritaires ou foyers de biodiversité ont été identifiés.

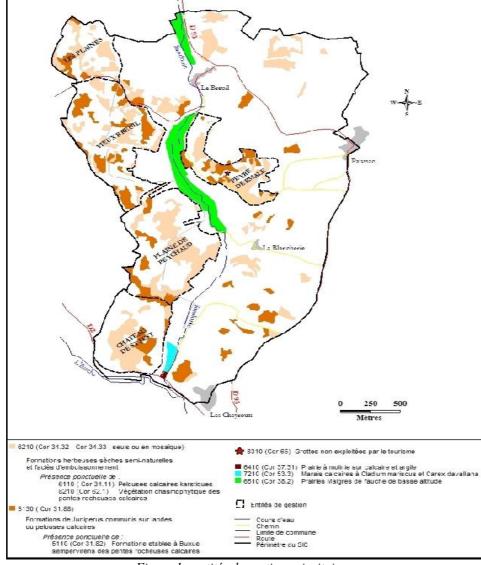


Figure 1 : entités de gestion prioritaires

Après validation du DOCOB par le Comité de Pilotage Local en 2004, le CREN Aquitaine a été sollicité pour poursuivre l'action initiée et désigné comme structure animatrice du DOCOB en relation avec les services de l'État concernés et le Comité de Pilotage Local.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU DOCOB

Conservation et gestion des habitats et des espèces d'intérêt patrimonial à travers la réalisation des opérations décrites dans le DOCOB sur les enjeux biologiques du site.

Développement de mesures contractuelles du DOCOB, de mesures de suivi et d'évaluation dans le cadre de la directive « Habitats » 92/43.

OBJECTIFS DE L'ANIMATION DU DOCOB

Elle a pour objet la mise en œuvre technique et administrative de ce dernier, notamment au travers des objectifs opérationnels du DOCOB :

- informer et sensibiliser sur les actions proposées dans le DOCOB,
- gérer les aspects relatifs à la contractualisation,
- suivre l'application technique des actions,
- réaliser une coordination générale.

SYNTHESE DES ACTIONS

Différentes actions ont été réalisées au 31 Décembre 2010 dans le cadre du DOCOB. Ces actions sont présentées par objectifs opérationnels. Ces derniers sont présentés dans le tableau ci-après

lablea	au ci-apres.
O ₁	Conserver / Gérer les habitats et les espèces d'intérêt patrimonial
O ₁₁	Maintenir les habitats de pelouses sèches
O ₁₂	Restaurer les habitats de pelouses sèches
O ₁₃	Mettre en place une gestion extensive des habitats par pâturage
O ₁₄	Maintenir les surfaces en herbe sur le site
O ₁₅	Favoriser des habitats diversifiés
O ₁₆	Limiter la fréquentation du gouffre /assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de Chauves- souris
O ₂	Mettre en place les suivis et les évaluations
O ₂₁	Améliorer les connaissances sur les chauves-souris en reproduction (Petit Murin et Grand Murin)
O ₂₂	Améliorer les connaissances sur les habitats / espèces
O ₂₃	Suivre les indicateurs généraux
O ₂₄	Suivre les colonies de chiroptères
O ₂₅	Suivre les espèces patrimoniales
O ₂₆	Suivre les habitats de pelouses sèches et habitats associés
O ₂₇	Suivre les habitats de prairies humides et associés
O ₂₈	Réaliser un suivi de la (re)colonisation du cortège floristique après exploitation (carrières)
O_{29}	Evaluer la conservation des habitats et des espèces (bilan et expertise)
O ₃	Valoriser et sensibiliser aux richesses du site
O ₃₁	Permettre et sensibiliser à la découverte du site et de ses richesses
O ₃₂	Proposer des outils pédagogiques et de sensibilisation
O ₄	Animer la mise en oeuvre du Document d'objectifs
O ₄₁	Informer et sensibiliser sur les actions proposées dans le Docob
O ₄₂	Gérer les aspects relatifs à la contractualisation
O ₄₃	Suivre l'application technique des actions
O ₄₄	Réaliser une coordination générale
O 44	Trealise une coordination generale

Tableau I :objectifs opérationnel présentés dans le DOCOB

O1. CONSERVER / GERER LES HABITATS ET LES ESPÈCES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL

011. MAINTENIR LES HABITATS DE PELOUSES SECHES

012. RESTAURER LES HABITATS DE PELOUSES SECHES

L'action s'est attachée à ré-ouvrir et entretenir des parcelles de pelouses sèches au sein des entités de gestion prioritaires de la Peyre Dermale et du Vieux Breuil.

Ces mesures de gestion ont pris la forme de Mesures Agro-Environnementales (sur les parcelles agricoles) et de contrats Natura 2000 (sur les parcelles non agricoles). Un tableau récapitulatif est présenté suite à une description succincte des actions. Un exemple de diagnostic parcellaire préalable à l'engagement réalisé par le CREN est présenté en annexe.

Deux Mesures Agro-Environnementales :

Deux MAEt ont été mises en œuvre sur le site. La surface totale couverte par ces mesures est de 5 ha, pour un montant global de 5377 euros.

Ouverture d'une parcelle moyennement embroussaillée : PS1

Deux ilots, situés dans l'entité de gestion prioritaire du Vieux Breuil, ont bénéficié d'une Mesure Agro-Environnementale (code mesure PS1) permettant de lutter contre la fermeture du milieu et maintenir ainsi des faciès de pelouses intéressants. L'ouverture et l'entretien sont réalisés mécaniquement.

Cette MAEt a été souscrite en 2010 par un exploitant.

Ouverture de parcelle fortement embroussaillée : PS2

Au sein d'un des ilots ayant fait l'objet de la précédente mesure, deux petites entités, plus fortement embroussaillées ont bénéficié de la mesure PS2. Cette MAEt a été souscrite en 2010 par le même exploitant.

	20	09	2010			
	Surface (ha	Montant (€	Surface (ha	Montant (€		
PS1			4,65	5090		
PS2			0,35	287		
Total			5	5377		

Tableau II : récapitulatif des MAEt engagées sur le site (enjeu pelouses sèches)

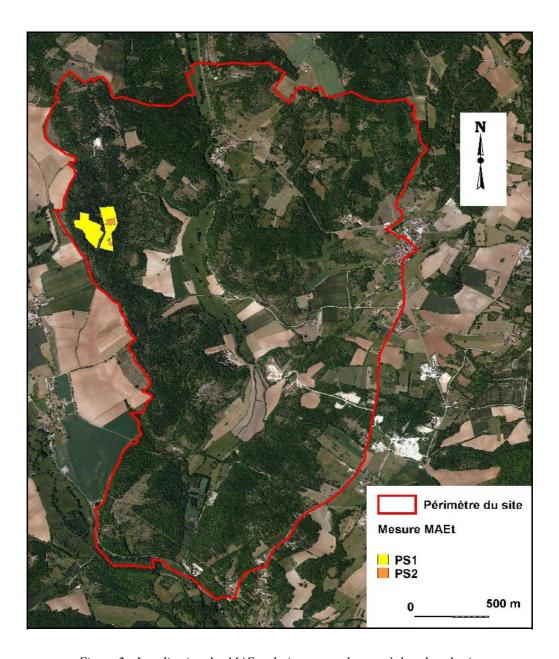


Figure 2 : Localisation des MAEt relatives aux pelouses sèches dans le site

Trois mesures contractuelles hors parcelles agricoles

Au total, ce sont deux contrats Natura 2000 qui ont été mis en œuvre sur le site, dans des secteurs prioritaires. A ces deux contrats Natura 2000 il faut rajouter une autre action qui a été financée hors cadre Natura 2000 (financement par la DREAL Aquitaine) mais dont les modalités de gestion sont identiques. Ces mesures ont été construites par combinaison de deux mesures de restauration (selon le taux d'embrouillement) et une mesure d'entretien. La surface totale couverte par ces mesures est de 2,26 ha, englobant 4 parcelles cadastrales, pour un montant global de 5843 euros.

Ouverture de parcelles fortement embroussaillée : VS02

Trois contrats Natura 2000 ont inclus la mesure VS02 dans la phase de restauration des parcelles. Ces parcelles font partie de l'entité de gestion prioritaire de la Peyre Dermale. La réouverture a été conduite de manière mécanique et manuelle (broyage, débroussaillage).

Ouverture de parcelles très fortement embroussaillée : VS03

Deux actions ont inclus la mesure VS03 dans la phase de restauration du fait du taux d'embroussaillement important de la parcelle.

Maintien des parcelles (ré)ouvertes : VS04

Les trois contrats d'ouverture de parcelles de pelouses sèches ont inclus la mesure VS04 pour la phase d'entretien. L'entretien est réalisé par débroussaillage.

La carte suivante permet de localiser le secteur ayant bénéficié de ces mesures au sein du site.

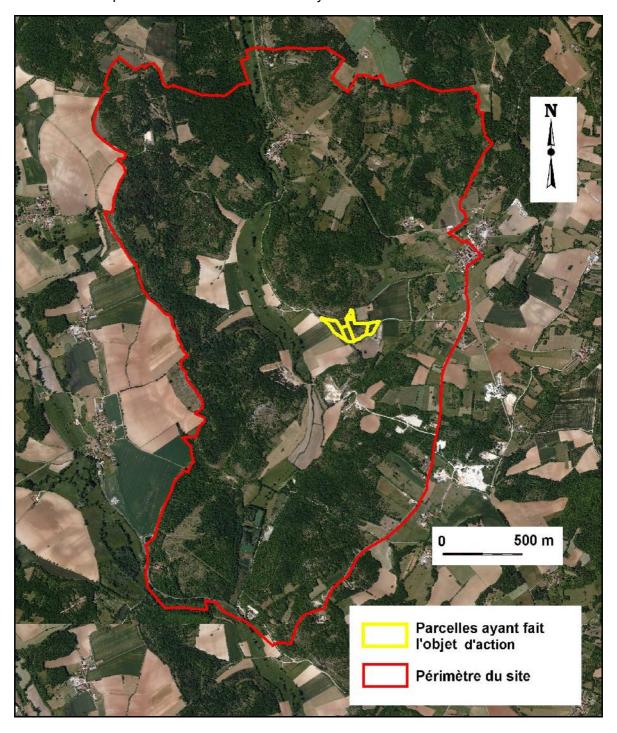


Figure 3 – localisation des parcelles ayant fait l'objet d'un contrat Natura 2000 (enjeu pelouses sèches)

Les photos ci dessous présentent un exemple de restauration de pelouses sur la parcelle AZ43 (mesures VS02) dans le site.



AVANT

APRES



PENDANT



Figure 4 – photographies de la mise en œuvre d'une mesure de restauration de pelouses sèches

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des mesures contractuelles visant la conservation et la gestion des pelouses sèches.

		Mesure restauration		Mesure entretien		Surface	Montant			
Contrats	Parcelles	Surface	Code mesure	Montant	Surface	Code mesure	Montant	totale	total	
	AZ 149	0,58 ha	VS 2	865 euros			\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	4000		
1		0,29 ha	VS 3	480 euros	0,87 ha	VS 4	1300 euros	0,87 ha	2645 euros	
								•		
2	AZ 43	0,7 ha	VS 2	1043 euros	0,7 ha	VS 4	1047 euros	0,7 ha	2100 euros	
									•	
	AZ 147	0,3 ha	VS 3	730						
3		0,14 ha	VS 3	euros				0,69 ha	1100 euros	
3	AZ 156	0,25 ha	VS 2	370 euros				0,09 11a	1100 euros	

Tableau III – tableau récapitulatif des contrats Natura 2000 (enjeu pelouses sèches)

Ces contrats ont notamment fait l'objet de diagnostics parcellaires réalisés par l'animateur (CREN Aquitaine). Un exemple de diagnostic est présenté en annexe 1.

O13. METTRE EN PLACE UNE GESTION EXTENSIVE DES HABITATS PAR PATURAGE

Afin de gérer les pelouses sèches, un projet de gestion par pâturage est envisagé. L'objectif étant de maintenir les pelouses ouvertes et d'intégrer une phase d'entretien par pâturage plutôt que mécanique dans les futurs contrat Natura 2000 sur ces milieux. En 2010, une première réflexion a été menée avec un exploitant sur le site. Cette réflexion sera poursuivie en 2011 et devrait se concrétiser les années suivantes.

014. MAINTENIR LES SURFACES EN HERBE SUR LE SITE

Le maintien des surfaces en herbe, prioritairement au niveau de la Sandonie, correspond à un enjeu « eau » mais également « territoires de chasse » pour les chiroptères.

Cet enjeu s'est traduit par la mise en oeuvre de Mesures Agro-Environnementales présentées ci-dessous:

Gestion extensive des prairies humides par la fauche et/ou pâturage : PH1.

Cette mesure correspond à un maintien des prairies et une absence de fauche avant le 1^{er} Juin avec une limitation de la fertilisation.

Cette MAEt a été souscrite en 2009 par deux exploitants et en 2010 par un exploitant supplémentaire.

Gestion extensive des prairies humides par la fauche et/ou pâturage : PH2.

Cette mesure correspond à un maintien des prairies et une absence de fauche avant le 15 Juin avec une absence totale de fertilisation.

Cette MAEt a été souscrite en 2010 par un exploitant.

Création et entretien extensif d'un couvert herbacé : HE1.

Cette mesure correspond à une conversion de terres arables en prairies avec une absence de fauche avant le 1^{er} juin et une limitation de la fertilisation.

Cette MAEt a été souscrite en 2009 par deux exploitants et en 2010 par un exploitant supplémentaire.

	20	09	2010			Total		
	Surface (ha	Montant (€	Surface (ha	Montant (€)Surface (ha)Montant (€		
PH1	10,85	18310	2,92	4715	13,77	23025		
PH2			1,1	1941	1,1	1941		
HE1	8,76	18922	8,04	18090	16,8	37012		
Total	19,71	37232	12,06	24746	31,77	62069		

Tableau IV : récapitulatif des MAEt engagées sur le site

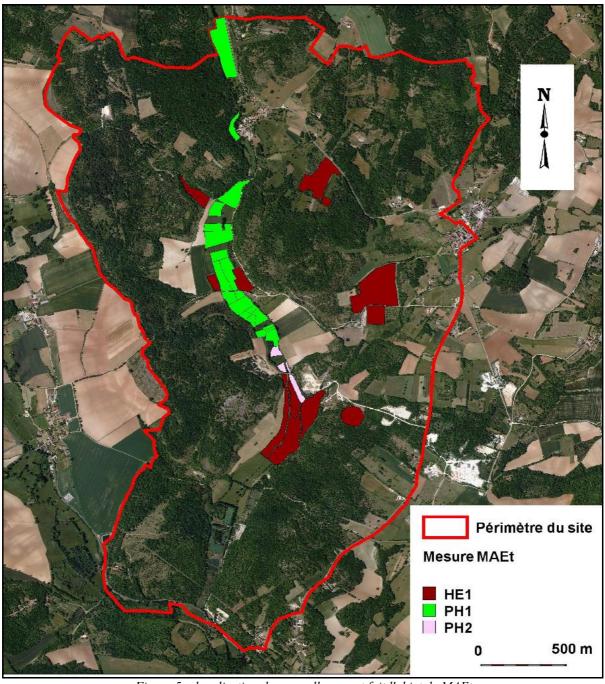


Figure 5 – localisation des parcelles ayant fait l'objet de MAEt





Figure 6 – prairies humides sur le site faisant l'objet de MAEt

Notons qu'une nouvelle MAEt a été adoptée en 2010, suite à des réunions en groupe de travail avec les agriculteurs du site. Le but était d'adapter la mesure HE1 « Conversion de terres arables en prairies » pour le couvert « Luzerne » qui demande une récolte plus précoce que les dates de fauche relatives définies dans la mesure HE1. Cette nouvelle mesure est nommée HE3. Ainsi, en 2011, certains exploitants transféreront certaines de leurs parcelles de l'engagement HE1 vers l'engagement HE3. La mesure HE3 propose donc une conversion de terres arables en prairies (couvert luzerne) avec une date de fauche postérieure au 20 Mai et une absence totale de fertilisation. La mesure HE2, qui n'avait pas été contractualisée, a, quant à elle, été supprimée.

La ré-actualisation du Projet Agro-Environnemental a été réalisée par le CREN Aguitaine en concertation avec les agriculteurs locaux. Ce PAE actualisé a été présenté et validé le 9 Décembre 2010 à la Commission Régionale Agro-Environnementale (voir compte rendu en annexe 2).

O16. LIMITER LA FREQUENTATION DU GOUFFRE : ASSURER LA TRANQUILLITE ET LA PERENNITE DES COLONIES DE CHAUVES SOURIS

Dans l'optique de la réalisation d'un contrat Natura 2000 ni agricole ni forestier « mise en place d'un périmètre de protection et d'information », les propriétaires des parcelles concernées ont été contactés, suite à l'analyse de la situation foncière.

La mise en œuvre du contrat Natura 2000 n'a pas pu être réalisée à ce jour, ni par signature directe du propriétaire ni par convention avec le CREN (pour éviter le problème d'avance de trésorerie aux propriétaires). En effet, les propriétaires ne souhaitaient pas voir leurs parcelles gréver par la pose d'un périmètre grillagé.

Une démarche d'acquisition des deux parcelles concernées a donc été amorcée. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les propriétaires, la commune de Paussac-Saint-Vivien, le Conseil Général de la Dordogne afin d'envisager une acquisition par la commune selon un plan de financement faisant intervenir la commune, le Conseil Général, la DREAL Aquitaine et le CREN Aquitaine. A ce jour, la réponse des propriétaires à une proposition d'acquisition qui leur a été faite est attendue.

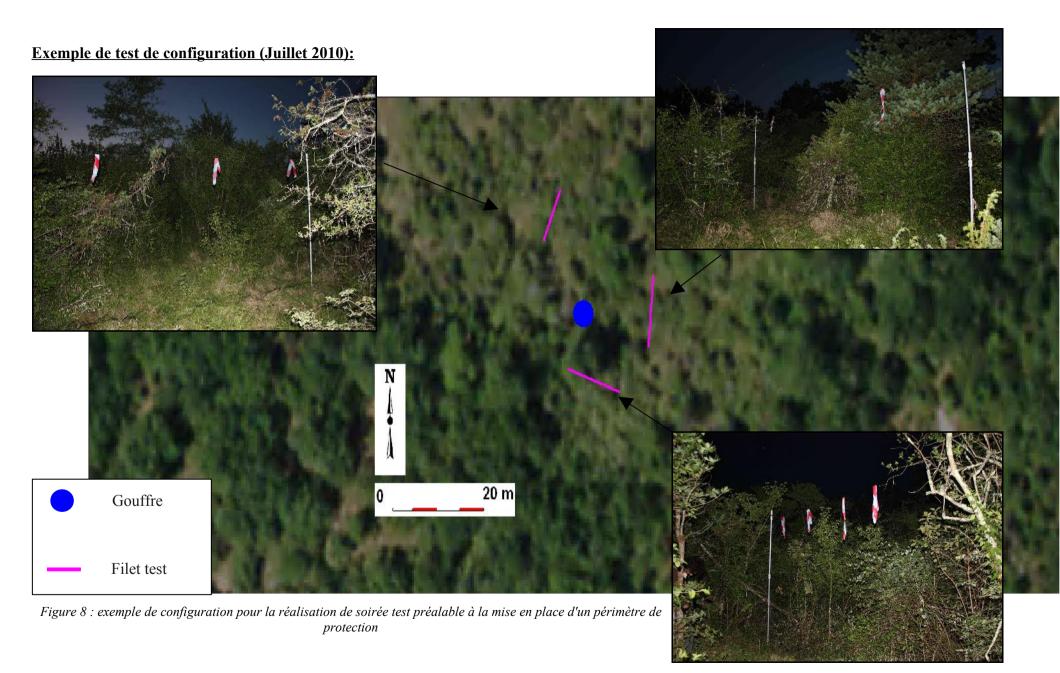
Dans un même temps, un premier devis a été réalisé pour chiffrer les travaux d'aménagement prévus.

Parallèlement, plusieurs soirées « test » ont été organisées afin de localiser l'emplacement du futur périmètre de protection du gouffre en tenant compte de la fragilité du Minioptère à toute modification de l'accessibilité aux gîtes qu'il fréquente (les résultats de ces soirées tests sont présentés ci-aprés). Le principe est simple :

- matérialisation par de la rubalise tendue (hauteur de 2,20 m) ou des filets japonais du périmètre grillagé autour du gouffre,
- comptage du nombre d'individus touchant la rubalise ou se prenant dans les filets,
- observation du comportement devant l'obstacle (évitement, passage au dessus ...).



Figure 7 : matérialisation du périmètre grillagé par de la rubalise



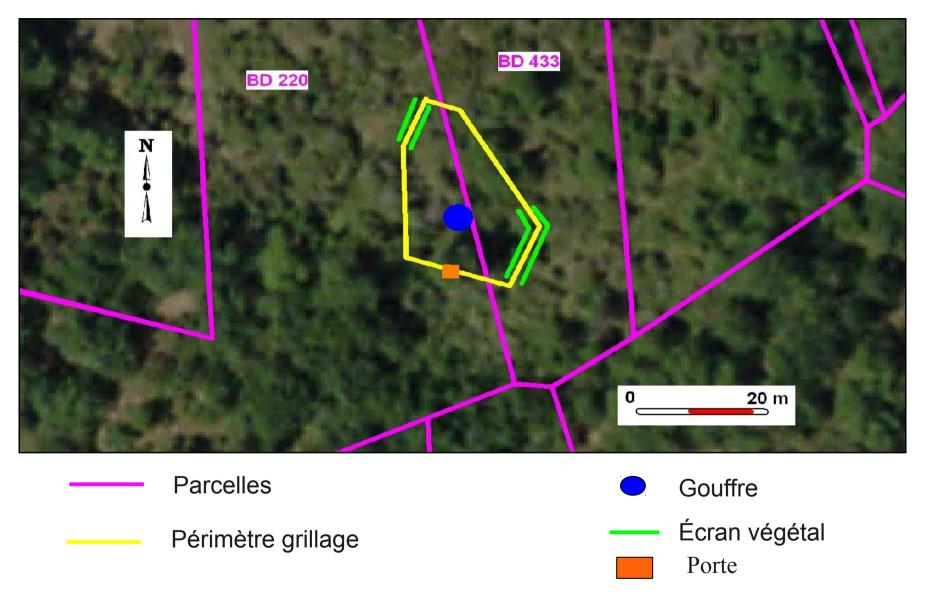


Figure 9 : localisation finale du périmètre grillagé

Les préconisations techniques suivantes ont, également, pu être mises en avant :

Accès:

- Une porte sera installée au niveau du chemin existant, au sud du gouffre.

Périmètre de protection :

- Le périmètre de protection doit être constitué d'un grillage à panneau rigide avec maille rectangulaire dont la taille n'excède pas 100 x 60 mm. Ce grillage doit avoir une hauteur de 2 mètres environ.
- Le périmètre grillagé devra être complété par des écrans végétaux disposés de façon à atténuer au maximum la perturbation de l'environnement immédiat du gouffre. Les essences choisies seront de type cornouiller ou aubépine, poussant rapidement et efficace également en terme de protection contre les intrusions. Les plants seront d'origine mixte (une partie provenant de pépinière, l'autre de transplantation sur le site même).
- les travaux devront être réalisés en période de transit printanier (Mars/Avril) ou automnal (Septembre/Octobre).

Panneau d'information :

- 1 panneau d'information présentant notamment l'enjeu « chauves-souris » du site Natura 2000 et les causes de la fermeture doit être réalisé.
- Il s'agit de 1 panneau 80 x 60 cm, sur support bois.
- Le panneau sera placé dans le périmètre grillagé.

La concrétisation du contrat Natura 2000 reste à ce jour liée au succès de la démarche d'acquisition coordonnée par le CREN Aquitaine en lien avec les acteurs locaux (Commune, Conseil Général) sensibles et favorables à cette dernière.

02. METTRE EN PLACE LES SUIVIS ET LES EVALUATIONS

024. SUIVRE LES COLONIES DE CHIROPTERES DU GOUFFRE

Des suivis réguliers sont organisés sur le site.

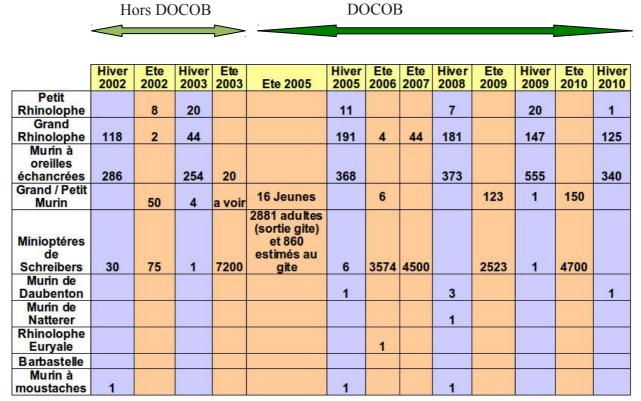


Tableau V : résultats des comptages de chiroptères dans le gouffre de Paussac



Figure 10 : Colonie de mise-bas de Minioptères de Schreibers (gouffre de Paussac) Photo: M.Paillet

Concernant les espèces prioritaires sur le site, les résultats suivant peuvent être mis en avant :

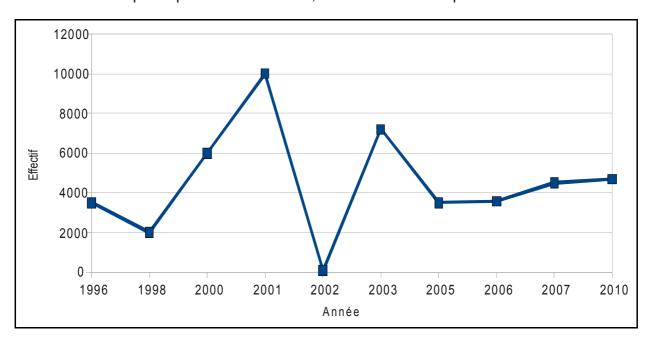


Figure 11 : évolution du nombre de Minioptères en période estivale sur le site

Note Bene : la chute des effectifs de Minioptères en 2002 a été constatée sur l'ensemble du territoire national sans que la cause exacte de cette dernière soit connue. L'hypothèse la plus probable est une épizootie.

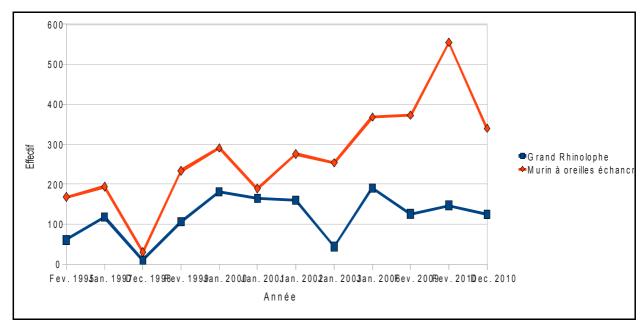


Figure 12 : évolution du nombre de Grands Rhinolophes et Murins à Oreilles échancrées en période hivernale sur le site

04. ANIMER LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

AN1. Contact, sensibilisation et proposition de contrats auprès des propriétaires sur le site

Dans le cadre du Document d'objectifs, 5 entités ont été définies, elles correspondent aux secteurs sur lesquels des actions sont à mener prioritairement. Elles constituent les « foyers de biodiversité » qui regroupent les enjeux liés au site en terme :

- d'habitats avec la concentration des surfaces de formations herbacées sèches (« pelouses ») et de fourrés sclérophylles (« landes »).
- d'espèces avec les chiroptères liés au gîte de reproduction et d'hibernation, ainsi que le cortège floristique inféodé aux habitats naturels précités.

Deux secteurs ont fait plus particulièrement l'objet d'une phase de recherche et de contact des propriétaires : la Peyre Dermale et le Vieux Breuil respectivement sur les communes de Paussac St-Vivien et de Saint-Just.

En parallèle, la vérification ou la recherche des propriétaires des parcelles ont été réalisées sur l'ensemble de ces deux entités et en grande partie sur les autres. Les données cadastrales ont également été intégrées à un Système d'Information Géographique.

AN2. Analyse foncière du gouffre

Dans le cadre du futur contrat Natura 2000 « mise en place d'un périmètre de protection et d'information » sur le gouffre de Paussac, le secteur a fait l'objet d'une analyse foncière préalable à la médiation foncière menée auprès des propriétaires (voir O16 ci avant).

Relevé parcellaire et plan cadastral

			Nature		
Secteurs	Parcelle	ha	а	ca	Type
Grezes de Derrieres	BD220	0	74	4	Landes
Peyre Dermale Nord	BD433	0	52	15	Landes

Tableau VI : relevé parcellaire au niveau du gouffre de Paussac

Propriété / Droits d'usage

Les parcelles concernées sont sur la commune de Paussac-Saint-Vivien (24) et sont des propriétés privées.

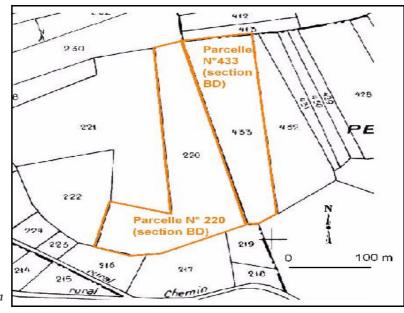


Figure 13 : parcelles concernées par l'action de gestion du gouffre

AN3. Test préalable à la mise en place du périmètre de protection

Au total, ce sont 4 soirées d'études qui ont été menées (cf. figure 6).

<u>Juillet 2006</u>, un test a été réalisé par la pause de rubalise, obstacles disposés à quelques mètres du gouffre, face à l'entrée, en zone relativement ouverte. Des impacts ont été constatés en sortie de gite. Les Minioptères semblaient sortir du gouffre sans détecter, empruntant une voie « connue ». Le nombre d'impact avoisine les 50.

<u>Juin 2010</u>, un test a été réalisé par la pose de filets japonais. Trois filets ont été déposés aux alentours immédiats du gouffre. De nombreuses captures de Minioptères ont mis en évidence la nécessité d'éloigner le futur périmètre grillagé de l'entrée du gouffre.

<u>Juillet 2010</u>, un test a été réalisé par la pause de filets japonais, recréant les conditions de fermeture par grillage. Lors de ce test, trois filets ont été disposés pour recréer une fermeture complète du site. Les deux filets situés au Nord et au Sud ont permis de capturer une dizaine d'individus. Dans celui situé à l'Est, (face à la sortie du gouffre) 48 individus ont été pris. Ce filet était disposé face au gouffre, contre la végétation existante. Ce test a confirmé la nécessité de revoir la localisation du filet Est, où les impacts ont été constatés.

<u>Aout 2010</u>, un test a été réalisé avec des filets japonais, associés à des écrans végétaux. Il a permis de délimiter un périmètre réduit et efficace (aucune prise), à l'est du gouffre. Les écrans végétaux apparaissent essentiels pour limiter l'impact de la mise en place d'un périmètre de protection grillagé.

Lors de chaque « soirée test » les directions des individus en sortie du gouffre ont également été observées, permettant de confirmer ou d'infirmer la pertinence de la localisation des filets.

AN4. Conception d'un panneau d'information au niveau du gouffre

La réalisation de cette action, dépendante du contrat d'aménagement du gouffre n'a pu pour l'instant être mise en œuvre. Pour autant, une réflexion sur le contenu général du panneau a été débutée en lien, notamment, avec le Comité Départemental de Spéléologie de la Dordogne. Un devis a également été produit pour estimer les besoins financiers liés à la réalisation de ce panneau.

AN5. Production de documents d'information sur le contenu du Docob et son application

La charte Natura 2000, outil de gestion et de sensibilisation a été rédigée en 2010. Une réunion de concertation et des échanges bilatéraux avec les divers acteurs du territoire ont permis de finaliser ce document. Elle a été validée par le Comité de Pilotage de Décembre 2010 (cf annexe 3).

AN6. Organisation de réunion publique / concertation

Plusieurs réunions ont été réalisées avec plusieurs buts : sensibilisation, accompagnement dans les mesures de gestion,...

En 2010 un groupe de travail s'est réuni sur la thématique de la charte Natura 2000 et de l'actualisation du PAE. De même, chaque année, au moins deux réunions sont organisées auprès des exploitants de la zone afin de leur présenter les MAEt envisageables et les accompagner dans leur engagement (déclaration PAC, visite des parcelles...).

A ces réunions publiques, s'ajoutent des réunions relatives à un projet soumis à évaluation des incidences sur le site.

Les réunions et échanges relatifs au gouffre de Paussac ont été nombreuses : 2 réunions avec le Maire et le Conseil Général, 2 rencontres avec l'un des propriétaires et 3 avec l'autre.

AN7. Aide au montage et au dépôt de dossiers

Pour l'ensemble des contrats Natura 2000 et des Mesures Agro-Environnementales signées sur le site, le CREN Aquitaine, en sa qualité d'animateur, a constitué, aidé au dépôt ou monté et déposé les dossiers auprès des services instructeurs. Au total ce sont 2 contrats Natura 2000 ni agricole ni forestier et 5 types de MAEt (auprès de 5 exploitants) qui ont été concrétisés.

Cette phase de montage de dossier comprend les diagnostics parcellaires, l'adaptation des cahiers des charges, la recherche des pièces justificatives à fournir et le dépôt auprès des services concernés.

AN8. Sollicitation des financements nécessaires pour des actions hors contrat (incluant la réflexion problématique pâturage)

Une réflexion relative aux possibilités de financement de la mise en place de pâturage a été lancée. Des consultations ont été réalisées auprès de divers acteurs (DDT 24, Chambre d'Agriculture...). Cette réflexion devra sera poursuivie en 2011.

AN9. Aide à la mise en œuvre des actions (conseils, cahiers des charges)

Pour la réalisation de chaque action, le CREN Aquitaine est intervenu à plusieurs niveaux :

- localisation de la parcelle sur le terrain (en lien avec le parcellaire très morcelé sur le site) en tenant compte des éléments disponibles (extraits cadastraux, recherche de limites visibles quand elles existent),
- vérification et localisation des habitats d'intérêt communautaire et/ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur la parcelle,
- localisation des différents secteurs au sein de la parcelle rendant compte de la dynamique de la végétation et du type de mesure contractualisable (fonction du recouvrement arbustif en place : parcelle moyennement, fortement ou très fortement embroussaillée),
- cartographie parcellaire sous SIG, faisant apparaître les zones contractualisables et l'évaluation de ces surfaces pour chaque type de mesures du contrat potentiel,
- aide à la mise en œuvre des actions (conseils, cahiers des charges) : visite de terrain pour appréhender la mise en œuvre des mesures sur les parcelles avec les intervenants concernés (repérage des différents secteurs à traiter avec la mesure appropriée, localisation des zones à conserver, des points de brûlage pour les rémanents ou de stockage pour les branches les plus importantes).

AN10. Formation et sensibilisation des personnels intervenants

La mise en œuvre des actions de gestion a été l'occasion pour le CREN Aquitaine de sensibiliser plusieurs acteurs. Tout d'abord les mairies et les propriétaires/exploitants. On notera également que l'appropriation locale du projet Natura 2000 sur le site a été le fruit d'un travail permanent de sensibilisation auprès de tous les acteurs concernés.

AN11. Évaluation et adaptation des actions en fonction des indicateurs

Sur la thématique du gouffre, les actions de gestion n'ayant pu se concrétiser, il n'est pas possible de les évaluer. Avec la mise en place d'un périmètre de protection, une évaluation pourra être envisagée par un suivi régulier.

Concernant les pelouses sèches, un suivi standardisé devrait être mené sur les parcelles ayant fait l'objet de contrats Natura 2000. Ces suivis nécessitent du temps et un financement devrait être trouvé pour les mener à bien.

AN12. Programmation de la mise en œuvre des actions à présenter au Comité de Pilotage

Lors des différentes réunions du Comité de Pilotage, le CREN Aquitaine a présenté la programmation des actions de gestion et un bilan de ces dernières.

AN13. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB

Toutes les actions de gestion engagées ont été suivies sur le terrain (lors des phases de travaux), d'un point de vue financier (suivi de la consommation financière) et cartographique (localisation de toutes les actions).

De plus, outre le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, son actualisation a été menée en 2010, avec notamment la modification du Plan Agro-Environnemental et la rédaction du dernier outil de gestion sur le site : la Charte Natura 2000.

Une action relative à l'évaluation d'incidences a également débuté sur le site. Des échanges avec le propriétaire et les services instructeurs ont été amorcés.

AN14. Synthèse annuelle du suivi des indicateurs

Les indicateurs associés aux suivis des chauves-souris sur le site ont été analysés et présentés au Comité de Pilotage Local. Toutefois, la poursuite de ce suivi à plus long terme sera nécessaire afin de permettre de mettre en évidence les effets concrets des actions de gestion menées sur le site (en particulier après la mise place d'un périmètre de protection autour du gouffre).

AN15. Présentation d'un bilan d'exécution au Comité de Pilotage

Un bilan général de l'action d'animation a été présenté le 14 Décembre 2010 au Comité de Pilotage Local.

LES PERSPECTIVES D'ANIMATION

La poursuite de l'animation devra se basée sur le travail réalisé et le compléter. Le CREN Aquitaine a pu mettre en évidence des zones où l'action devra être prioritairement menée et des propriétaires/exploitants auprès desquels des possibilités contractuelles sont raisonnablement envisageables.

Les signatures des MAEt devra être poursuivi et éventuellement des ajustements dans le PAE pourront être envisagés.

Les contrats Natura 2000 « pelouses sèches » devront se poursuivre sur le secteur de la Peyre Dermale et débuter sur les entités de gestion du Vieux Breuil et des Plaines.

Les discussions relatives à l'acquisition du gouffre devront être poursuivies, et en cas de dénouement positif, le projet d'acquisition devra être monté et suivi.

Un travail d'évaluation de faisabilité relatif au projet de mise en place de pâturage sur le site devra être réalisé.

Le suivi des populations de chiroptères se poursuivra afin d'améliorer les connaissances et de disposer de données sur une période suffisamment longue.

Une animation pourra être organisée sur le site (journée découverte, nuit de la chauves-souris), en lien avec les mairies et les acteurs locaux.

Le suivi et le bilan des actions devra être réalisé et présenté au Comité de Pilotage annuel.